

23ème



TROPHÉE RÉGIONAL INTERDÉPARTEMENTAL

16 . 17 . 79 . 86

VTT



SAISON SPORTIVE 2026

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



Version 3 du 10/01/2026

ARTICLE 1

Il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge VTT intitulé aujourd’hui Trophée Inter-départemental VTT PC. Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier UFOLEP Inter-départemental de la saison sportive concernée.

ARTICLE 2

Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86) disposant de leur carton VTT 2026.

ARTICLE 3

Les épreuves, sauf le championnat inter-départemental qualificatif, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins de 3 ans ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale.

Seuls les licenciés UFOLEP Multisport + compétition code activité 26042 peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

Championnat départemental : Pour prétendre à monter sur le podium, il faut avoir participé, avant ce championnat, à au moins 1 épreuve du Trophée.

Championnat inter-départemental (Régional) : Pour prétendre à monter sur le podium, il faut avoir participé, avant ce championnat, à au moins 2 épreuves dont le championnat de son département et être en possession d'un carton VTT compétiteur depuis au moins ces 2 épreuves. Pas de classement scratch sur cette épreuve. **Ce championnat inter-départemental est exclusivement ouvert aux licenciés UFOLEP des départements 16/17/79/86.**

*Particularités pour les épreuves qualificatives au **Championnat national** : Un maillot de champion départemental obtenu en Tandem obligera les compétiteurs concernés à courir dans la même catégorie pour le régional, puis au national, et vice et versa pour un maillot obtenu en solo.*

Engagement et participation

ARTICLE 4

Tous les règlements techniques nationaux de l’UFOLEP (ex : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

ARTICLE 5

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront obligatoirement en ligne, sur le site national UFOLEP, au plus tard 48 heures avant l'épreuve (le vendredi à 17 heures)

<https://www.ufolep-cyclisme.org>

Possibilité de payer en ligne à la discrédition des organisateurs.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve. Au-delà de ce délai, toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

Epreuves	Licencié UFOLEP	Non Licencié ou FFC	Jeunes de 11 à 16 ans
Compétitions classiques et manches de trophée	8€ 10€ (Endurance)	13€	5€ Tarif unique sauf endurance ufolep/ffc/nl 8 € pour les 15/16 ans pour les endurances
Championnat inter-départemental	8€		5€

Gratuité pour les 7 à 10 ans accueillis sur des temps de roulage découverte.

Pour les Championnats départementaux, les engagements se feront également en ligne (plus d'engagement sur papiers), un dossier d'organisation pourra, à la discrédition des départements, être réalisé pour préciser des points particuliers du règlement et en agrémenter la présentation.

Engagement et participation

ARTICLE 6

Tarifs d'inscription selon l'harmonisation Interdépartementale (16, 17, 79, 86)

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée inter-départemental sera perçu par le Comité départemental 17, en sa qualité de comité chargé du suivi de cette discipline pour les 4départements. Pour l'année sportive 2025-2026, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation et 0.50 € par engagé.

ARTICLE 7

Tenue vestimentaire

Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire sauf dans les cas ci-dessous.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion lors du Championnat inter-départemental.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club. Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante en respectant un ordre de priorité si d'autres titres sont à faire valoir selon les priorités suivantes :

1	Maillot champion national
2	Maillot champion régional
3	Maillot champion départemental
4	Maillot Trophée régional
5	Maillot du club

Règlement sportif

ARTICLE 8

Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribuer les points de leur classement à ladite épreuve.

Code de conduite : De par leur inscription, les concurrents s'engagent à respecter un code de conduite. La courtoisie et le respect des autres sont de mise, notamment en termes de dépassement de concurrents. Ainsi, lorsqu'un concurrent est rattrapé, il doit tout faire pour faciliter le passage de son/ses poursuivants plus rapide(s) que lui, dans la mesure du possible. Toute obstruction volontaire pourra être sanctionnée. En contrepartie, le/les concurrent(s) qui rattrape(nt) un/ des pilote(s) doi(ven)t se signaler suffisamment tôt au(x) concurrent(s) qui le(s) précède(nt). L'organisation préconise au concurrent souhaitant dépasser un concurrent plus lent d'utiliser le code suivant : « ATTENTION ! A GAUCHE ! » s'il souhaite passer à gauche ou « ATTENTION ! A DROITE ! » dans le cas d'un dépassement par la droite.

Règlement sportif

ARTICLE 9

Les épreuves, attribueront le même nombre de points :

Classement	Points	Classement	Points
1	70	10	32
2	65	11	29
3	60	12	27
4	55	13	25
5	50	14	23
6	46	15	21
7	42	16	20
8	38	17	19
9	35	18	...

18ème = 18 pts et ainsi de suite...

Les épreuves de type « par équipe » (ex: 4 heures) attribueront 55 points + les 15 points de participation.

ARTICLE 10

Classement au Trophée

En 2026,12 courses sont inscrites au calendrier, pour prétendre au classement il faudra avoir participé à 7 courses.

Excepté pour les Tandems où les 2 épreuves d'endurance ne seront pas comptabilisées, ainsi ils seront classés sur 5 courses.

Pour chaque course annulée, le quota de la course sera déduit d'autant.
Exemple : Si 2 courses annulées, il faudra avoir participé à 5 courses.
Les classements intermédiaires durant la saison seront consultables sur le site de l'UFOLEP 17 :
- <http://www.cd.ufolep.org/charentemaritime>
- Facebook : <https://www.facebook.com/groups/1270027783556096>

ARTICLE 11

Catégorie VAE

L'accueil en 2026 d'une catégorie VAE (né avant le 31/12/2009), obligation un moteur bridé (vitesse maxi 25 km/h). Temps de course identique au AM 50/59 ans, dont ils partageront le départ. La catégorie n'étant pas créée au niveau national, aucun titre ne pourra être décerné mais il sera possible de courir sur toutes les épreuves du trophée.

Pour les épreuves d'endurance, les organisateurs devront définir un règlement spécifique si besoin. Les pilotes devront prendre un carton. Afin de leur attribuer une plaque pour l'année, ils devront prévenir Eric ROUX avant le 15 février qu'ils souhaitent courir en VAE. Le choix de la catégorie sera définitif pour la saison. Il sera possible de courir dans la catégorie musculaire mais aucun point pour le trophée sera attribué et inversement pour la catégorie musculaire vers VAE.

ARTICLE 12

15 points de fidélité par épreuve du trophée seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

ARTICLE 13

Les 3 premiers **classés** de chaque catégorie seront récompensés lors de la remise des récompenses du trophée 2026, dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 14

Si un compétiteur d'un autre comité inter-départemental se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP des 4 départements (16, 17, 79, 86).

ARTICLE 15

Lors des épreuves d'endurance, les catégories jeunes, (11/12 ; 13/14) pourront participer à l'épreuve uniquement sur un format x-country ou endurance avec temps de course adapté (cf cahier des charges organisation compétition). Pour les 15/16 ans, épreuve d'endurance en équipe de 3 obligatoirement.

ARTICLE 16

Depuis 2023, une plaque dotée d'une puce sera attribuée à chaque pilote en début de saison et pour l'année sportive en cours (2026). Ce nouveau fonctionnement obligera chaque pilote à prendre son **carton avant le 15 février 2026**.

Pour l'organisation des compétitions VTT en Poitou-Charentes un cahier des charges a été rédigé, nous invitons les organisateurs à en prendre connaissance pour parfaire à la qualité des épreuves du Trophée.

>Cahier des charges organisations compétitions VTT UFOLEP

Règlement sportif

ARTICLE 17

Catégories d'âge pour la saison 2026

Jeunes	
9-10 ans Uniquement découverte	01/01/2016 à 31/12/2017 Attention cette catégorie est hors classement trophée
11-12 ans	01/01/2014 à 31/12/2015
13-14 ans	01/01/2012 à 31/12/2013
15-16 ans	01/01/2010 à 31/12/2011
Adultes féminines	
17-29 ans	01/01/1997 à 31/12/2009
30-39 ans	01/01/1987 à 31/12/1996
40-49 ans	01/01/1977 à 31/12/1986
50 ans et +	Nées avant le 31/12/1976
Adultes masculins	
17-19 ans	01/01/2007 à 31/12/2009
20-29 ans	01/01/1997 à 31/12/2006
30-39 ans	01/01/1987 à 31/12/1996
40-49 ans	01/01/1977 à 31/12/1986
50-59 ans	01/01/1967 à 31/12/1976
60 ans et +	Nés avant le 31/12/1966
Tandem Hommes et mixtes	Nés avant le 31/12/2009
Catégorie VAE	Nés avant le 31/12/2009

ARTICLE 18

Réerves et réclamations

Pour tous litiges, réclamations, faites remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission VTT Inter-départementale. Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées.

Pour toute réclamation relative aux classements, merci de vous adresser à :

Eric ROUX-ledrole17@hotmail.fr

Dates de la saison 2026

Dates	Lieu	Dépt	Type d'épreuve	Clubs Correspondants
01/03/2026	MARANS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	VC Marandais Eric MICHAUD - 06.72.50.21.45 veloceclubmarandais@gmail.com
08/03/2026	LE LAMBON	79	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	PSF Frédéric MAINGUENAUD 06 26 96 04 06
15/03/2026	CHATEAUNEUF	16	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	CC Castel Plaisir Châteauneuf Aline PIVETEAU 06.71.81.58.04 benmath2280@orange.fr
22/03/2026	ST TROJAN	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	TCCO Jean-Luc GIRARD
29/03/2026	PRANZAC Terrain moto cross	16	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	Les six troncs verts Nicolas THOUVENIN 06 17 36 42 60 sixtroncsverts16@gmail.com
05/04/2026	BREUIL MAGNE	17	Championnat Départemental 17 et 79 X-Country Trophée Inter-départemental VTT	Breuil Magné Cyclisme Pierre GAUVRIT breuilmagnecyclisme@gmail.com
12/04/2026	EYMOUTIERS	16	Championnat Départemental 16 X-Country Trophée Inter-départemental VTT	AL – Gond-Pontouvre (C. GAUTHIER 06 79 01 19 73) algp.cyclo@cegetel.com
19/04/2026	TERRES DE HAUTE CHARENTE	16	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	Club d'Exideuil Michel GRANET 06 89 99 22 30 michel.granet@yahoo.fr
26/04/2026	ILES DU PAYRE	86	Championnat Régional Trophée Inter-départemental VTT	UVC Couhé Maxime BECQUET 06.76.71.58.54 becquet.maxime@wanadoo.fr
03/05/2026	LES ESSARDS	17	X-Country Trophée Inter-départemental VTT	VC Corme Royal Jean-Daniel MALARD 06.11.77.15.55
06/06/2026	VILLIERS EN PLAINE	79	Endurance 4 heures Trophée Inter-départemental VTT	06 02 05 82 27 acvvilliersenplaine@gmail.com Antoine DESMARCHELIER
19/09/2026	MAUZE	79	Endurance 4 heures adultes Et 1 heure jeunes Trophée Inter-départemental VTT	Mauzé Sport Nature Jérémy SIMON jer.sim@orange.fr